



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE VAUCLUSE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de l'Environnement et des Affaires Foncières

**ARRETE MODIFICATIF
A L'ARRETE COMPLEMENTAIRE
DU 11 JANVIER 2005**

SI 2005_01_28_0050_PREF

**autorisant la Société ROUSSELOT
à exploiter l'ensemble des activités
de l'établissement spécialisé dans la fabrication de gélatines
à l'Isle sur la Sorgue.**

=====

LE PRÉFET DE VAUCLUSE
Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU la partie législative du code de l'environnement, annexe à l'ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000, et notamment le titre 1^{er} du livre V relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
- VU le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié ;
- VU la nomenclature des installations classées annexée au décret n° 53-578 du 20 mai 1953 modifié ;
- VU l'arrêté préfectoral complémentaire du 11 janvier 2005 autorisant la société ROUSSELOT à exploiter l'ensemble des activités de l'établissement spécialisé dans la fabrication de gélatines à l'Isle sur la Sorgue;

Considérant qu'il y a lieu de corriger l'article 1er de l'arrêté du 11 janvier 2005 précité ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de Vaucluse ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'article 1er de l'arrêté complémentaire SI2005-01-11-0130-PREF du 11 janvier 2005 autorisant la société ROUSSELOT à exploiter l'ensemble des activités de l'établissement spécialisé dans la fabrication de gélatines à l'Isle sur la Sorgue est modifié ainsi qu'il suit :

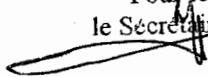
A la rubrique nomenclature, il convient de lire 1111-2-c au lieu de 1111-2-b.

ARTICLE 2 :

Le secrétaire général de la préfecture de Vaucluse, le maire de l'Isle sur la Sorgue, le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, inspecteur des installations classées, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de Vaucluse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'exploitant.

Avignon le : 28 JAN 2005

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général,



Jean-Bernard BOBIN